

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 avril 2025

---

RELATIVE À LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME DANS L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR - (N° 1009)

Rejeté

N° AC63

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Arnaud Bonnet, M. Gustave, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,  
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet,  
Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard,  
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,  
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas,  
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 13, supprimer les mots :

« ou affectant son fonctionnement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La mention d'acte affectant le fonctionnement d'un établissement est sans objet avec les objectifs de la mission « Égalité et diversité » et sans rapport avec la lutte contre l'antisémitisme et les autres discriminations. Cet amendement vise donc à supprimer cette mention afin de préserver l'objectif de la proposition de loi.